



*Un marché tous les jeudis matin place de la Rodade*

*Les foires annuelles : 23 avril, 11 juin, 26 juillet, 20 août, 27 septembre, 18 octobre*

Bulletin semestriel d'informations municipales

Directeur de publication : Chantal DESGEORGES

Rédaction : Mairie de St Germain l'Herm

400 exemplaires diffusés gratuitement dans les commerces et services locaux

IPNS

## Les Permanences au village

### L'assistante sociale :

Le 2ème et 4ème jeudi de chaque mois à la mairie

\*sur rendez-vous uniquement en téléphonant au centre social d'Ambert :

04 73 82 55 20

### Le C.L.I.C. :

Bureau d'Ambert : 04.73.82.96.67

**Conseil Départemental** : M. Eric DUBOURGNOUX – de 10 h à 12 h à la Mairie

Le quatrième jeudi de chaque mois

**MSAP** : jeudi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 heures 04.73.82.90.35 ; et

Fournols, le lundi de 9 h 30 à 12 heures et de 13 heures à 16 heures 04.73.95.23.44

## La déchetterie

Route d'Aix-la-Fayette

Tel : 04 73 72 09 14

**Horaire : Mardi et Jeudi**      **9 h 00 - 12 h 00**

**14 h 00 - 17 h 00**

**Samedi**      **9 h 00 - 12 h 00**

**14 h 00 - 17 h 30**

## Services à la personne

« COUP DE MAIN » tél : 04.73.82.26.10

ADMR tél : 06.45.32.84.62

## Assistantes maternelles

Corinne ARTONNE, le Sapt, St Germain l'Herm 06 72 54 68 70

Annick ROUX, place de l'Eglise, St Germain l'Herm 04 73 72 14 97

## Médiathèque de St Germain l'Herm

Horaires ouverture prêt-public : Mercredi : 9h-12h30 et 13h30-18h30

Samedi : 9h-12h30

## Secrétariat de la Mairie

Horaires ouverture au public du lundi au vendredi : 8 h 30 – 12 h 00 et

Mercredi et jeudi : 14 h 00 – 17 h 00

# Contact

Hiver 2025 / 2026

Habitants de la commune, des environs, résidents secondaires, Vacanciers,  
Amis de St Germain l'Herm, tout au long de l'année, retrouvez les informations du bulletin municipal

Site : <http://www.saintgermainlherm.fr>

*Le Maire, le Conseil Municipal, les agents communaux  
vous présentent tous leurs vœux pour l'année 2026 et vous  
convient à partager la Galette des Rois, le samedi 10 janvier  
2026, à la Salle Culturelle à 16 h 00.*

*Pensez à vous inscrire au secrétariat au 04 73 72 00 56*



|                                                                                                                |                                                                                                                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p align="center"><b>AR Prefecture</b></p> <p>063-216303537-20250704-2025_07_23 DE<br/> Reçu le 07/07/2025</p> | <p align="center"><b>Extrait du registre des délibérations<br/>du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm</b></p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Nombre de Conseillers**

|               |    |
|---------------|----|
| - en exercice | 10 |
| - présents    | 08 |
| - votants     | 08 |
| - absents     | 02 |
| - exclus      | 0  |

L'an Deux Mil Vingt-cinq, le 04 juillet à 20 h 00

Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.

|                       |                    |
|-----------------------|--------------------|
| Date de convocation : | Date d'affichage : |
| 30 juin 2025          | 30 juin 2025       |

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,

Absents excusés : BLANCHARD Pierre

Absents : BLANC-PAGET Paule

a été nommé secrétaire : THABOUILLOT Jacques

**Délibération 23 - 2025**

**Objet : redevance consommation d'eau potable et redevance pour performance des réseaux d'eau potable et redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4 ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-4 et -5, et articles D213-48-12-1, D213-48-12-2 à -7, et D213-48-35-1, dans leurs versions applicables à compter du 1er janvier 2025 ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,

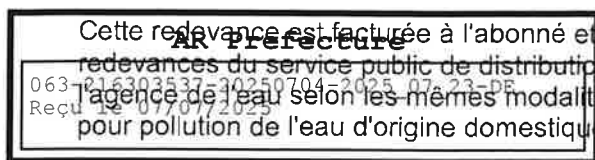
Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié dans sa version applicable au 1er janvier 2025,

**Vu** la délibération n°2024-97 du 15/10/2024 du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5 ;

**Considérant** que la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est maintenue mais que les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1er janvier 2025 par :

- Une redevance consommation d'eau potable dont :
  - Le tarif est fixé par l'agence de l'eau 0.33 € HT/m3
  - Le redevable est l'abonné au service public de d'eau potable

- L'assiette : le volume facturé au cours de la période de consommation



Cette redevance est facturée à l'abonné et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau et les sommes encaissées sont reversées à l'Agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.

- et de deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

#### **Concernant la redevance pour performance des réseaux d'eau potable :**

- Elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes ou à leurs établissements publics compétents pour la distribution publique de l'eau qui en sont les redevables ;
- Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau 0.10 € HT / m<sup>3</sup> ;
- Le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau ; il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,2 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;
- L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant la période de consommation ;
- L'Agence de l'eau facture cette redevance à la commune ou à l'établissement public compétent au cours de l'année civile qui suit ;
- La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau ;

Considérant que l'Agence de l'eau Loire et Bretagne a fixé le tarif de la redevance pour consommation d'eau à 0.33 HT/m<sup>3</sup> pour l'année 2025.

Considérant que l'Agence de l'eau Loire Bretagne a fixé le tarif de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à 0.10 €HT/m<sup>3</sup> pour l'année 2025.

Considérant que pour l'année 2025, le coefficient de modulation est fixé forfaitairement à 0,2 pour la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable (la performance des réseaux d'eau n'étant pas prise en compte pour cette première année)

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable qui doit être répercuté sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

Après en avoir délibéré et procédé au vote le Conseil Municipal ;

#### **Décide**

- De fixer à 0.02 € HT /m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1er janvier 2025,

Considérant que la redevance prélèvement est maintenue mais que les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisations des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1er janvier 2025 par :

- une redevance de « consommation d'eau potable », facturée à l'abonné à l'eau potable et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau dont les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.

- et de deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

**AR Prefecture**

063-218303537-20250704-2025\_07\_23-DD  
Reçu  
**Concernant la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » :**  
Elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes ou leurs établissements publics compétents pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage des stations d'épuration) qui en sont les redevables ;

- Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau 0.28 €HT / m<sup>3</sup> ;
- Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage de la ou des stations d'épuration) ;  
il égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance).
- L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés au cours de la période de consommation

L'Agence de l'eau facture la redevance à la collectivité au cours de l'année civile qui suit  
La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujetti à la redevance assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement ;

Considérant que l'Agence de l'Eau a fixé à 0.28 € HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année **2025**.

Considérant que pour l'année 2025, le taux de modulation est fixé forfaitairement **0,3** pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif » (la performance des systèmes d'assainissement n'étant pas prise en compte pour cette première année)

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre valeur pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Municipal

**Décide:**

- De fixer à 0.084 €HT /m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1er janvier 2025

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

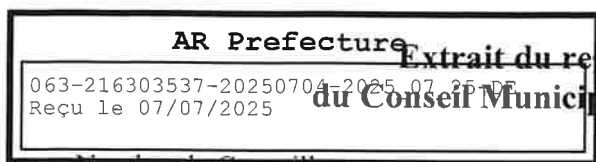
Acte rendu exécutoire après le dépôt  
en Sous-préfecture d'Ambert le 07 juillet 2025  
et publication ou notification du 07 juillet 2025

Le Secrétaire de Séance  
Jacques THABOUILLOT  
Signature



Mme La Maire  
Chantal DESGEORGES  
Signature





**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

**Nombre de Conseillers**

|               |    |
|---------------|----|
| - en exercice | 10 |
| - présents    | 08 |
| - votants     | 08 |
| - absents     | 02 |
| - exclus      | 0  |

L'an Deux Mil Vingt-cinq, le 04 juillet à 20 h 00  
Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.

|                       |                    |
|-----------------------|--------------------|
| Date de convocation : | Date d'affichage : |
| 30 juin 2025          | 30 juin 2025       |

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel  
RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,

Absents excusés : BLANCHARD Pierre

Absents : BLANC-PAGET Paule

a été nommé secrétaire : THABOUILLOT Jacques

**Délibération 25 - 2025**

**Objet changement porte de l'école primaire**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le devis des Etablissements MCC Fermetures,  
Menuiserie ALU/PVC, situés ZA Nohac, 43350 SAINT PAULIEN concernant le remplacement  
de la porte deux vantaux de l'école primaire :

Dimensions : 1850 mm x 2080 mm

|              |            |
|--------------|------------|
| Montant H.T. | 5 998.73 € |
| TVA 20 %     | 1 199.75 € |
| TOTAL TTC    | 7 198.48 € |

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de donner son accord pour le montant du  
devis de 7 198.48 € TTC

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt  
en Sous-préfecture d'Ambert le 07 juillet 2025  
et publication ou notification du 07 juillet 2025

Le Secrétaire de Séance  
Jacques THABOUILLOT  
Signature

Mme La Maire  
Chantal DESGEORGES  
Signature



**AR Prefecture**

063-216303537-20250919-2025\_09\_28-DE  
Reçu le 22/09/2025  
Publié le 22/09/2025

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

|               |    |                                                                                 |
|---------------|----|---------------------------------------------------------------------------------|
| - en exercice | 10 | L'an Deux Mil Vingt-cinq, le 19 septembre à 20 h 00                             |
| - présents    | 08 | Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est         |
| - votants     | 08 | réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous |
| - absents     | 02 | la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire                                  |
| - exclus      | 0  |                                                                                 |

Date de convocation : 15 septembre 2025      Date d'affichage : 15 septembre 2025

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,

Absents excusés :

Absents : BLANC-PAGET Paule, BLANCHARD Pierre

a été nommé secrétaire : THABOUILLOT Jacques

**Délibération 28 – 2025**

**Objet : adhésion Adhume 2026**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le courrier envoyé par la communauté de communes Ambert Livradois Forez concernant l'Aduhme.

La CCHL adhère depuis de nombreuses années à l'Agence locale des énergies et du climat, pour son propre compte et celui de ses 58 communes. Grâce à cette adhésion, nous avons pu bénéficier du conseil en énergie partagé, solliciter la référente du territoire pour nous accompagner dans nos projets de rénovation énergétique, et bénéficier des opérations collectives telles que Solaire Dôme.

A partir de 2026, la CCHL souhaite adhérer à cette agence pour son seul compte.

Les communes qui le souhaitent peuvent adhérer directement auprès de l'Aduhme pour continuer de bénéficier de cet accompagnement technique.

Si nous souhaitons adhérer, une simulation a été faite ; la cotisation 2026 pour notre commune s'élèverait à 1267 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents d'adhérer à l'Adhume.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt

en Sous-préfecture d'Ambert le 22 septembre 2025

et publication ou notification du 22 septembre 2025

Le Secrétaire de Séance  
M. THABOUILLOT Jacques  
Signature



Mme La Maire  
Chantal DESGEORGES  
Signature

**AR Prefecture**

063-216303537-20250919-2025\_09\_2025-DE  
Reçu le 22/09/2025  
Publié le 22/09/2025

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

**Nombre de Conseillers**

|               |    |                                                                                 |
|---------------|----|---------------------------------------------------------------------------------|
| - en exercice | 10 | L'an Deux Mil Vingt-cinq, le 19 septembre à 20 h 00                             |
| - présents    |    | Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est         |
| - votants     |    | réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous |
| - absents     |    | la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire                                  |
| - exclus      | 0  |                                                                                 |

Date de convocation : 15 septembre 2025      Date d'affichage : 15 septembre 2025

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,

Absents excusés :

Absents : BLANC-PAGET Paule, BLANCHARD Pierre

a été nommé secrétaire : THABOUILLOT Jacques

**Délibération 29 – 2025**

**Objet : approbation de la mise à jour du schéma directeur du réseau chaleur**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin de pérenniser l'avenir de la Régie Chaleur un schéma directeur a été réalisé par le cabinet SF2E en 2020 – 2021.

La procédure de concession engagée a été déclarée sans suite.

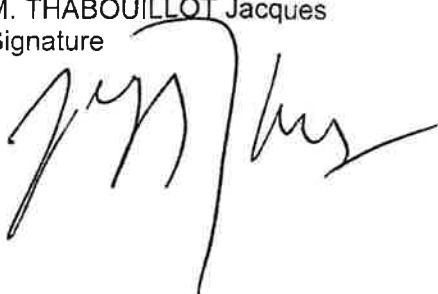
Un nouveau document établi en juillet 2025 qui constitue une mise à jour de l'audit est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents de valider cette mise à jour du schéma directeur du réseau chaleur.

Acte rendu exécutoire après le dépôt  
en Sous-préfecture d'Ambert le 22 septembre 2025  
et publication ou notification du 22 septembre 2025

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de Séance  
M. THABOUILLOT Jacques  
Signature



Mme La Maire  
Chantal DESGEORGES  
Signature



**AR Prefecture**

063-216303537-20250919-2025-09-30-DE  
Reçu le 22/09/2025  
Publié le 22/09/2025

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm****Nombre de Conseillers**

|               |    |                                                                         |
|---------------|----|-------------------------------------------------------------------------|
| - en exercice | 10 | L'an Deux Mil Vingt-cinq, le 19 septembre à 20 h 00                     |
| - présents    | 08 | Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué,      |
| - votants     | 08 | s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses |
| - absents     | 02 | séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.           |
| - exclus      | 0  |                                                                         |

Date de convocation : 15 septembre 2025  
Date d'affichage : 15 septembre 2025

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,

Absents excusés :

Absents : BLANC-PAGET Paule, BLANCHARD Pierre

a été nommé secrétaire : THABOUILLOT Jacques

**Délibération 30 - 2025**

**Objet : poursuite des travaux de restauration et consolidation de l'Eglise – tranche 3 – demande de subventions**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les travaux de restauration et consolidation de l'Eglise, tranche 3 :

Travaux de consolidation et de restauration des façades Sud et Ouest

Travaux de réfection de la couverture des bas-côtés, chapelle Notre Dame des Neiges

Travaux de réfection de la couverture de l'absidiole Sud Est

Travaux de charpente associés à la réfection de la couverture

Montant des travaux :

Travaux de maçonnerie Pierre de taille, devis Ets GENESTE 227 900.64 HT

Travaux de Charpente, devis Ets NAILLER 24 724.98 HT

Travaux de Couverture Zinguerie, devis Ets NAILLER 28 421.63 HT

Montant des honoraires de maîtrise d'œuvre et suivi des travaux ,  
ACA Architectes 12 787.65 HT

Montant total éligible travaux + Honoraires : 293 834.90 HT

ainsi que le détail des subventions sollicitées :

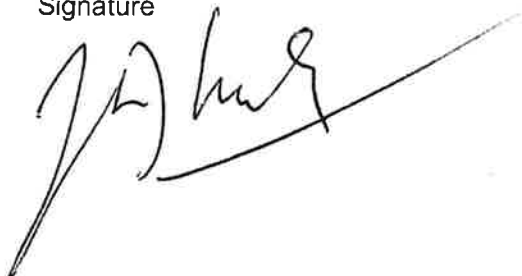
| Financement                   |      | Montant euros HT |
|-------------------------------|------|------------------|
| Subvention ministère culture  | 25 % | 73 458.73 €      |
| Subvention du département     | 24 % | 70 520.38 €      |
| Subvention de la région       | 30 % | 88 150.47€       |
| Part communale                | 21 % | 61 705.33 €      |
| MONTANT GLOBAL DES RESSOURCES |      | 293 834.90 €     |

|                                                                                 |                                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents |                                                                                     |
| AR Prefecture                                                                   |                                                                                     |
| 063-216303                                                                      | Acceptés les devis présentés                                                        |
| Reçu le 22/09/2025                                                              | approuve le plan de financement qui précède et autorise Madame le Maire à porter le |
| Publié le 22/09/2025                                                            | projet et à accomplir toutes les formalités y afférent.                             |

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt  
en Sous-préfecture d'Ambert le 22 septembre 2025  
et publication ou notification du 22 septembre 2025

Le Secrétaire de Séance  
M. THABOUILLOT Jacques  
Signature



Mme La Maire  
Chantal DESGEORGES  
Signature



**AR Prefecture**

063-216303537-20250919-2025\_09\_32B-DE  
Reçu le 26/09/2025

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

**Nombre de Conseillers**

|               |    |                                                                                 |
|---------------|----|---------------------------------------------------------------------------------|
| - en exercice | 10 | L'an Deux Mil Vingt-cinq, le 19 septembre à 20 h 00                             |
| - présents    | 08 | Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est         |
| - votants     | 08 | réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous |
| - absents     | 02 | la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire                                  |
| - exclus      | 0  |                                                                                 |

Date de convocation :      Date d'affichage :  
15 septembre 2025      15 septembre 2025

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,

Absents excusés :

Absents : BLANC-PAGET Paule, BLANCHARD Pierre

a été nommé secrétaire : THABOUILLOT Jacques

**Délibération 32B – 2025**

**Objet : demande de participation budgétaire de la commune du Vernet-Chaméane**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par l'entreprise HYDRO de Clermont-Ferrand concernant le remplacement de la chaudière du stade de foot du Vernet-Chaméane transmis par cette commune soit 4 132.66 euros TTC.

Mme le Maire rappelle aux Conseillers que le club de football de Saint-Germain-l'Herm / le Vernet-Chaméane s'entraîne uniquement sur le terrain de football appartenant au Vernet-Chaméane, celui de Saint germain l'Herm n'étant plus aux normes.

Les choix proposés :

- 1 – prise en charge complète du remplacement
- 2 – prise en charge proportionnelle au nombre de joueurs de Saint Germain l'Herm
- 3 – refus de participer

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide

à 5 voix pour

à 3 abstentions (ROMEAS Daniel, VOISSET Yvette, THABOUILLOT Jacques)

de participer à hauteur de 50 % soit 2 066.33 euros.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt

en Sous-préfecture d'Ambert le 22 septembre 2025

et publication ou notification du 22 septembre 2025

Le Secrétaire de Séance  
M. THABOUILLOT Jacques  
Signature



Mme La Maire  
Chantal DESGEORGES  
Signature

## DU NOUVEAU AU SECRETARIAT

En prévision du départ à la retraite de Bernadette, en novembre 2026, nous avons recruté une stagiaire.

Aux vues de la complexité du travail de secrétaire de mairie, une année de formation est indispensable.

Nous avons publié le poste au centre de gestion de la fonction publique territoriale. La candidature de madame Morgane JOUSSET a été retenue.

Détachée de la gendarmerie depuis le 1<sup>er</sup> septembre, elle a effectué une première période de deux mois de stage payé par l'armée afin de découvrir le poste (septembre et octobre).

Actuellement, elle poursuit sa formation auprès de Bernadette et bénéficie de stages au Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

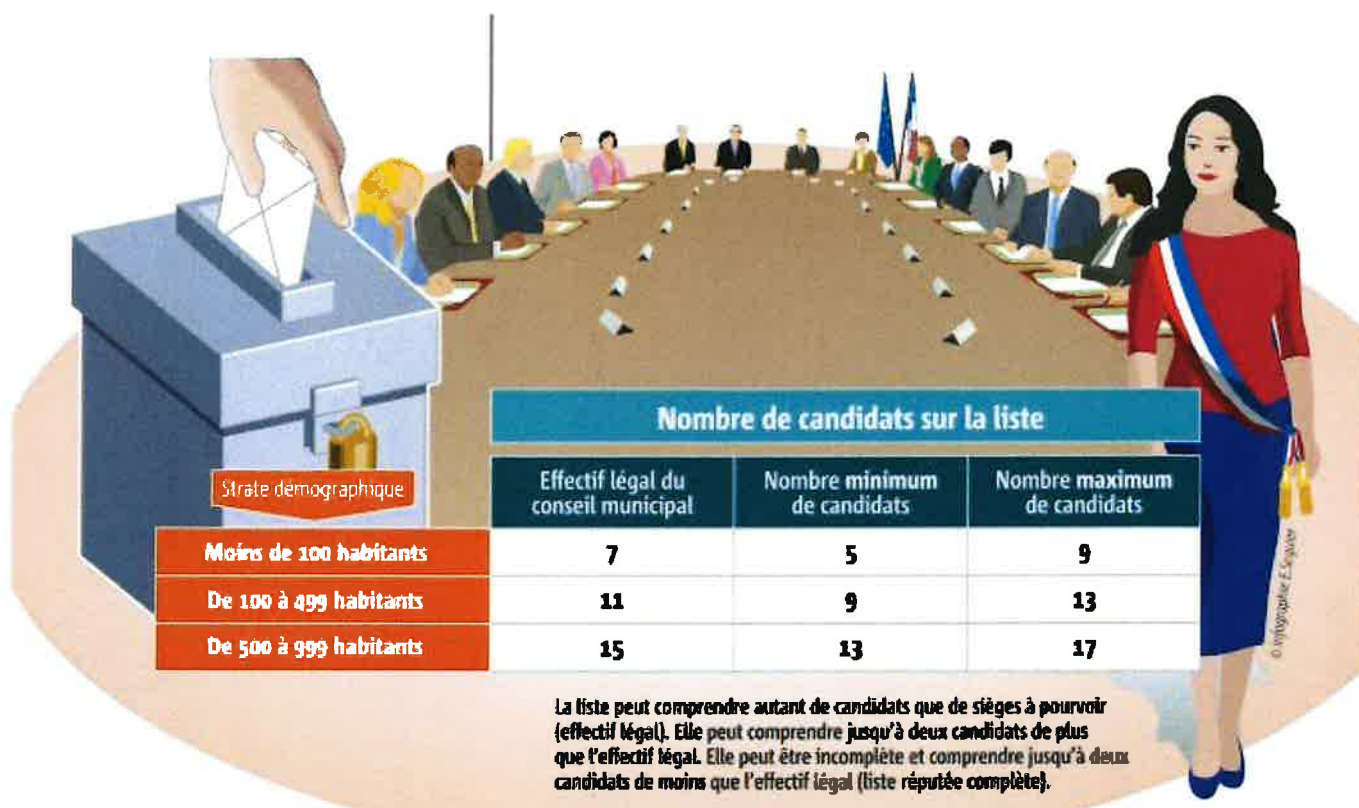
## CINE PARC 2026

|                   |                             |
|-------------------|-----------------------------|
| Samedi 03 janvier | Samedi 13 juin              |
| Samedi 17 janvier | Samedi 04 juillet - 21 h 00 |
| Samedi 07 février | Samedi 25 juillet - 21 h 00 |
| Samedi 21 février | Samedi 26 septembre         |
| Samedi 07 mars    | Samedi 17 octobre           |
| Samedi 11 avril   | Samedi 07 novembre          |
| Samedi 02 mai     | Samedi 28 novembre          |
| Samedi 16 mai     | Samedi 19 décembre          |

## NOUVELLES MODALITES POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES

### COMPRENDRE LA LOI SUR LE SCRUTIN DE LISTE PARITAIRE

Dès les élections municipales de mars 2026, les communes de moins de 1 000 habitants devront organiser le scrutin sous ce régime en application de la loi du 21 mai 2025.



La pratique du panachage va définitivement disparaître en 2026 dans les communes de moins de 1 000 habitants : à l'occasion des prochaines élections municipales, il deviendra impossible de rayer ou rajouter des noms sur un bulletin de vote, ou de modifier l'ordre des candidats se présentant de façon groupée.

En mars prochain, les quelque 24 734 communes de moins de 1 000 habitants devront appliquer le scrutin de liste proportionnel à deux tours, avec listes paritaires (alternance femme/homme), en vigueur dans les communes de plus de 1 000 habitants, en application de la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 « visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité ».

#### I - Nombre de candidats sur les listes en vue des élections municipales.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers municipaux « sont élus selon les modalités prévues aux articles L260 et L262 » du Code électoral, c'est-à-dire « au scrutin de liste à deux tours, avec dépôt de listes comportant au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir, et au plus deux candidats supplémentaires, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation ». Ces listes doivent être composées de façon paritaire : « la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ». Le maire pressenti ne doit pas obligatoirement figurer en tête de la liste.

c'est-à-dire «au scrutin de liste à deux tours, avec dépôt de listes comportant au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir, et au plus deux candidats supplémentaires, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation ». Ces listes doivent être composées de façon paritaire : «la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ». Le maire pressenti ne doit pas obligatoirement figurer en tête de la liste.

La loi introduit une souplesse spécifique aux communes de moins de 1 000 habitants : elle autorise la présentation d'une liste comptant jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif théorique du conseil municipal. Le conseil municipal sera réputé complet dès lors qu'il comptera 5 membres (au lieu de 7) dans les communes de moins de 100 habitants, 9 membres (au lieu de 11) dans celles de 100 à 499 habitants et 13 membres (au lieu de 15) dans celles de 500 à 999 habitants (lire le tableau ci-dessus). En présence de plusieurs listes, aucune disposition législative n'impose qu'elles comportent toutes le même nombre de candidats.

## **II - La règle de parité**

Du fait de la parité, il faudra donc, selon la taille de la commune, trouver au minimum deux, quatre ou six femmes pour constituer une liste, les candidats étant évidemment libres de choisir le genre de la tête de liste.

Prenons l'exemple d'une commune de moins de 100 habitants : a minima, la liste devra compter 5 candidats. Si la tête de liste est un homme, il suffira que deux femmes figurent sur la liste pour remplir les conditions légales (un homme en position 1, 3 et 5, une femme en position 2 et 4). Si c'est une femme qui est tête de liste, celle-ci devra comprendre trois femmes.

## **III - Le fonctionnement du scrutin de liste proportionnel**

Si la liste obtient la majorité absolue dès le premier tour, elle obtient automatiquement la moitié des sièges à pourvoir. Le reste des sièges est réparti entre toutes les listes (y compris la liste majoritaire) ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés, selon la règle proportionnelle de la plus forte moyenne.

Si aucune liste n'atteint les 50 % des suffrages exprimés au premier tour, un second tour est organisé, auquel ne peuvent se présenter que les listes ayant recueilli 10 % des suffrages exprimés. Plusieurs listes peuvent fusionner, à partir du moment où elles ont obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés au premier tour. Ensuite, le système est le même : la moitié des sièges pour la liste arrivée en tête, et répartition des sièges restants entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages au second tour.

Si, dans une commune, une seule liste est en lice et si cette liste est complète, cette liste obtiendra automatiquement la totalité des sièges au conseil municipal. Si cette liste est incomplète, elle obtiendra autant de sièges que de candidats, les sièges non pourvus restant vacants.

## V - Élections des adjoints

L'élection des adjoints au maire, dans les communes de moins de 1 000 habitants, se fait, comme dans les autres, «au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe » (art. L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales). La liste des adjoints reprend obligatoirement les membres de la liste pour le conseil municipal mais ne suit pas nécessairement l'ordre de présentation de cette dernière.

La loi prévoit deux exceptions à l'obligation de parité : d'une part, elle ne s'applique pas au couple maire/premier adjoint. Le premier adjoint peut donc être du même sexe que le maire. D'autre part, en cas de vacances d'un adjoint, il n'est pas obligatoire de le remplacer par un élu du même sexe.

*Document issu d'un article paru dans le journal de l'Association des Maires de France.*

### MODALITES POUR LES INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour voter à Saint-Germain-L'Herm, il faut être inscrit sur les listes électorales de la commune. Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année et au plus tard le 6ème vendredi précédent un scrutin pour les années d'élections.

Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026 alors que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous devez vous inscrire au plus tard le 6 février 2026. Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes : jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré.

#### Deux possibilités :

En ligne : rendez-vous sur le portail [service-public.fr](https://service-public.fr)

Sur place à la Mairie

#### Deux conditions préalables :

- Avoir la qualité d'électeur (être français(e) ou citoyen(ne) de l'union européenne, être majeur(e) et jouir de ses droits civils).
- Avoir une attache avec la commune : domicile, résidence depuis 6 mois au moins de façon continue et effective ou payer depuis 2 ans au moins la taxe foncière, la taxe d'habitation ou la taxe professionnelle ou la cotisation foncière des entreprises (CFE).

#### À l'appui de votre demande d'inscription, vous aurez à transmettre plusieurs documents :

- un justificatif de **votre identité** (par exemple votre carte nationale d'identité) ;
- un justificatif de **votre lien avec la commune de vote** (par exemple votre facture d'électricité comme justificatif de domicile).
- Le CERFA 12669\*02 (à télécharger ou mis à disposition au secrétariat de la Mairie)

## Des nouvelles de l'Association des Parents d'Elèves

Nous sommes 3 mamans engagées dans le bureau de l'APE motivées pour organiser des événements qui permettront de récolter de l'argent afin d'offrir aux enfants du RPI St Germain L'Herm/Fournols des sorties scolaires organisées par les maîtresses. Au jour d'aujourd'hui quelques parents restent toujours engagés avec nous mais malheureusement depuis l'année dernière nos événements intéressent peu et amènent moins de monde malgré le fait que nous essayons de faire au mieux pour nos enfants. Si vous pouvez juste souligner dans l'article que nous avons besoin de soutien et d'aide nous vous en remercions.

Cette année nous avons déjà réalisé la boom d'Halloween seulement réservé aux enfants du RPI, une vente de chocolats de Noël (Jeff de Bruges) qui pourront être récupérés le dimanche 7 décembre lors de notre bourse aux jouets et vêtements. Nous avons aussi été convié par FESTIFOURNOLS pour faire une vente de frite lors de leur soirée beaujolais. Pour ce qui est de nos prochains événements nous allons organiser :

Un loto le 1 février 2026 (nous n'avons pas encore défini dans quel Salle il aura lieu)

Une vente de bugnes le 28 février 2026

la chasse aux œufs le 29 mars 2026

Et la fête de fin d'année à la sortie de l'école Le vendredi 19 juin avec l'organisation de la kermesse pour les enfants

(Le manque de bénévoles nous a fait revoir nos projets malheureusement)

Nous n'avons pas de photo malheureusement



---

## *Au feu les pompiers*

---



En cette année 2025, c'est 195 interventions qui ont été effectuées sur la commune de Saint Germain l'Herm et ses communes voisines. Le secours à personnes reste notre principale activité comme les années précédentes avec 160 demandes de secours. Nous avons également réalisé 17 luttas contre l'incendies, 9 accidents de la route et 9 opérations diverses (assèchement, bâchage, etc.).

**Nous sommes toujours à la recherche de futures recrues.** Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter Pierre BLANCHARD (p\_blanchard@sdis63.fr) mais également consulter le site du SDIS 63 à l'adresse suivante : <http://www.sdis63.fr/sapeur-pompier/sapeur-pompier-volontaire/> afin de connaître les conditions et les modalités de recrutement.

Concernant la formation, en plus des manœuvres mensuels, les personnels du centre ont suivi les formations départementales suivantes :

- Clément COURTINE a suivi la formation de chef d'agrée secours aux personnes et missions diverses
- Benjamin HORT a suivi les formations de formateur accompagnateur et de chef d'équipe.
- Laetitia CARLE, Benjamin HORT et Grégory DAUPHIN ont suivi la formation d'intervention en secours routier.
- Grégory DAUPHIN, Benjamin HORT et Thomas PILLET ont suivi la formation d'équipier feux de forêt.

Pour parler de l'amicale des sapeurs-pompiers, c'est avec plaisir que nous reconduirons une troisième édition de notre loto, qui, grâce à vous, est devenu un succès.

**Ce loto se déroulera au gymnase de Saint Germain l'Herm le dimanche 08 mars 2026.**

L'ensemble des adhérents de l'amicale vous souhaitent une excellente année 2026 et tous leurs vœux de bonheur et de santé.

# La Pétanque

## St Germinoise



Cette été, notre club La Pétanque ST Germinoise a vécu une belle aventure sportive en participant pour la première fois au Championnat des Clubs. Une découverte pour beaucoup de nos joueurs... et une réussite collective !

Pour cette grande première, notre équipe a su faire preuve de sérieux, d'esprit sportif et de convivialité. Les efforts fournis lors des rencontres ont payé : nous terminons fièrement au milieu du classement, un résultat très encourageant pour un début.

Le club tient à remercier chaleureusement tous les joueurs et sympathisants qui nous ont soutenus.

Nous remercions surtout nos deux sponsors, Scierie PILLAT et Boulangerie COSTE, pour ces magnifiques tenues qui ont fièrement représenté nos couleurs.

Rendez-vous l'année prochaine, avec l'envie de faire encore mieux... toujours dans la bonne humeur !



**Toute l'équipe vous souhaite de bonnes fetes de fin d'année !**

## Lyre du Doulon

Bienvenue aux nouvelles recrues :

Florence (flute traversière)

Franck et Sylvie (Percussions)

Ils nous apportent du rythme et un nouveau souffle. Forts de ces nouveaux talents nous sommes toujours à la recherche de musiciens qui souhaiteraient venir grossir nos rangs.

Nous avons également fait l'acquisition de nouveaux instruments (clarinettes) sur les conseils d'Emma qui forte de ses débuts au conservatoire de Clermont nous prépare des nouveaux arrangements musicaux, grand merci à elle.

En cette fin d'année nous vous souhaitons un joyeux Noël et une bonne année 2026...en musique

**LYRE DU DOULON**  
ST-GERMAIN L'HERM

*La Lyre du Doulon recrute*

**VOUS ÊTES MUSICIEN ?**  
**PERCUSSIONS, TROMBONE,**  
**SAXOPHONE, FLÛTE, CLARINETTE,**  
**TROMPETTE, EUPHONIUM,**  
**SOUBASSOPHONE ET**  
**BIEN D'AUTRES, VENEZ JOUER**  
**AVEC NOUS !**  
**RÉPÉTITIONS UN VENDREDI SOIR SUR**  
**DEUX**

PLUS D'INFORMATIONS PAR MAIL : [SANDRINE.THILLIEZ0998@ORANGE.FR](mailto:SANDRINE.THILLIEZ0998@ORANGE.FR)  
OU PAR TÉLÉPHONE : 06 42 57 83 96 / 06 34 13 45 76



Défilé Aout 2025



Lyre du Doulon façon mille et une nuits

## Communauté de Communes Ambert Livradois Forez

### le Relais Petite Enfance



Le Relais Petite Enfance est un service gratuit de proximité qui offre :

- Un guichet petite enfance pour accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil individuel (assistante maternelle) ou collectif (crèches Ambert, Arlanc, Marat et Saint-Anthème).
- Un soutien et une écoute.
- Des temps d'animation et de rencontres.
- Une information sur les démarches administratives.
- Un accompagnement à la professionnalisation de l'accueil individuel.

L'itinérance à Saint Germain l'Herm dépend du Relais Petite Enfance à Ambert.

En 2025, 34 ateliers se sont déroulés dans les locaux du centre de loisirs chaque lundi matin (de 9h30 à 11h30) hors vacances scolaires. 1 assistante maternelle, 11 familles et 15 enfants y ont participé.

Depuis le mois de septembre, **Françoise Londiche** travaillant dans les médiathèques du Haut-Livradois est venue proposer deux animations lecture. Dans le cadre des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM), en collaboration avec le RPE, elle a présenté l'exposition « Les livres c'est bon pour les bébés », prêtée par l'association Passeurs de mots. Pendant cet atelier, Françoise a aussi proposé aux enfants et parents présents de voter pour leur livre coup de cœur (à l'occasion du concours « ouvrez, ouvrez les livres aux bébés »).



Rendez-vous en 2026 pour de nouveaux temps d'éveil !

Le programme des ateliers est disponible sur le site : <https://www.ambertlivradoisforez.fr/un-territoire-a-votre-service/enfance-et-jeunesse/relais-petite-enfance/>

Pour rappel, des permanences d'informations concernant la recherche d'un mode d'accueil, des démarches administratives, etc... peuvent avoir lieu sur rendez-vous à Saint Germain l'Herm.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter **Stéphanie Monier** au 06 11 96 51 17 ou à l'adresse suivante : [rpe.ambert@ambertlivradoisforez.fr](mailto:rpe.ambert@ambertlivradoisforez.fr)

## Des nouvelles de l'école

Après le premier trimestre de cette nouvelle année scolaire, voici quelques informations sur l'école primaire.

Mme FARON-BONVALLET a la charge de la classe maternelle, Mmes PRAT et BOULHOL celle de la classe CP-CE. Les enseignants spécialisés du RASED, M. PITAVAL et Mme GRANJON interviennent régulièrement dans l'école. Mmes BERTHE, GRONDIN et SORIN, AESH, interviennent dans les deux classes.

L'école de Fournols accueille les CM. Elle est dirigée par Mme TOUZET. Mme BOULHOL assure son complément de service.

Les effectifs du R.P.I. sont stables : 46 élèves sont accueillis à l'école de St-Germain-l'Herm et 17 à celle de Fournols.

Les délégués des parents d'élèves titulaires au Conseil d'école sont Mmes JOUSSET et PARRA.

Trois séances de cinéma sont prévues cette année scolaire dans le cadre des projets *École et Cinéma* et *Maternelle au Cinéma* de Cinéparc.

Les 2 classes fréquentent régulièrement la médiathèque les mardis matin. Elles sont accueillies par Mme DAUCHER.

Pour Noël, l'APE Les Fougères a offert un spectacle aux enfants du RPI. Les enseignantes et les élèves remercient l'APE les Fougères pour leur soutien dans les différents projets entrepris.

La fête de fin d'année du RPI aura lieu le vendredi 29 mai à Fournols.

Les enseignantes, le personnel et les élèves de l'école vous présentent leurs meilleurs vœux de santé et de bonheur pour la nouvelle année.

Christelle FARON-BONVALLET, Directrice de l'école

### Semer en territoire au collège Gaspard des Montagnes

Dans le cadre de l'enseignement de l'art plastique, les élèves de 6<sup>e</sup> du collège Gaspard des Montagnes ont participé au projet « Nos passés, nos présents », porté par l'association Semer en territoire. Dans le cadre de ce projet, ils ont écouté des témoignages récoltés par Etienne Russias, président de l'association, racontant la vie au XX<sup>ème</sup> siècle en Livradois-Forez. Suite à ces écoutes, les élèves ont créé individuellement une œuvre plastique, à l'aide de plusieurs techniques, illustrant les témoignages écoutés. Lors de leur création, ils ont été guidés et accompagnés par Stéphanie N'Guyen, professeur d'arts plastiques, et David Spanu, artiste plasticien.



## FETE PATRONALE

L'année 2025 a été un réel succès pour la fête patronale, début Août. Nous avons "ressuscité" un défilé de chars dans les rues de St Germain l'herm, réunissant de nombreuses associations de notre commune, avec la fanfare "La Lyre du Doulon", des majorettes et une banda. Nous remercions nos Jeunes, toujours très impliqués.

La brocante, comme chaque année, a réuni beaucoup de participants et de visiteurs, grâce au beau temps. La fête foraine et les animations ont été appréciées de tous. Par contre, notre randonnée avec repas a réuni un peu moins de participants qu'en 2024, à cause d'un temps maussade. Lors de l'assemblée générale du 15 novembre 2025, nous avons présenté le bilan financier et des activités et procédé au le renouvellement du bureau :

Présidente : Guilly Evelyne

Vice-président : Tison Olivier

Trésorière : Carle Laëtitia

Secrétaire : Arnal Brigitte

Secrétaire adjoint : Bassaler Louis.

Nous allons nous réunir courant Février 2026, afin de programmer les festivités 2026.

Le bureau remercie les Bénévoles et, particulièrement, les Anciens du bureau : Marie Mongheal, Lea Courtine, Alexis Massacrier, Gaëlle Lancien, ainsi que la municipalité pour son aide financière et matérielle.

Les Amis de la Brocante vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et sollicitent des idées nouvelles pour notre fête 2026.

Encore MERCI à tous et toutes de votre participation.



## DES NOUVELLES DE L'ADACL

### Déménagement du Colibri

Une page se tourne, Le Colibri a fermé ses portes le 31 octobre après 9 années de rencontres, de musique, de rires, de convivialité, de partage, ...

Mais ce n'est pas fini, l'aventure continue !! Le Colibri prépare désormais son déménagement dans son futur nid ! L'ouverture est prévue pour début 2026.

### Nos animations continuent !

Notre programme d'animations continue à St-Germain-l'Herm et sur des communes voisines.

Toutes nos animations régulières ont lieu à la Maison de l'Animation (face au collège) :

- Qi Gong, tous les lundis de 10h30 à 12h
- Venez jouer avec les mots, le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois de 14h à 16h
- Méditation tibétaine, tous les samedis de 10h à 11h
- Macramé, 1 samedi par mois, de 9h30 à 12h30
- Les P'tits Papiers, tous les samedis de 14h à 17h
- Tricot, crochet et broderie, le 2<sup>ème</sup> samedi de chaque mois de 14h30 à 17h
- Soirée cartes, le 4<sup>ème</sup> samedi de chaque mois de 17h à 20h
- Initiation aux danses trad, tous les dimanches de 15h à 17h

### Financement participatif

Avant l'ouverture de notre nouveau lieu, il ne manque plus que quelques derniers travaux pour finaliser ce beau projet (électricité, plomberie, isolation coupe-feu, ...).

Nous lançons un financement participatif pour financer les derniers travaux et c'est là que vous pouvez faire toute la différence !

Chaque euro compte et contribuera à faire de ce lieu un espace ouvert, chaleureux et vivant, où l'on pourra se retrouver autour d'un café, d'un atelier, d'un concert ou d'un moment de partage simple et souvent inoubliable.

Lien vers la cagnotte : <https://fr.ulule.com/adac-lecolibri/>

Si vous souhaitez un reçu fiscal, contactez-nous à [contact@adac.org](mailto:contact@adac.org)





### **On a déjà fait tout ça !**

- Mise aux normes de l'électricité
- Installation de la centrale à incendie
- Réalisation de l'isolation phonique et thermique
- Travaux de maçonnerie (ouverture entre 2 salles)
- Changement des huisseries
- Peintures plafonds et murs
- Plomberie dans les cuisines pédagogiques
- Fabrication du comptoir du bar
- Dépose de la cuve à fioul, ...



### **Avec**

- 4 artisans
- En 2022 : 17 bénévoles
- En 2023 : 13 bénévoles
- En 2024, interruption des travaux.

Un bureau d'études et de contrôles

reprend le suivi du chantier.

- Puis en 2025, reprise des travaux avec les artisans.



Bonjour,

Encore une année bien chargée en activités, lors du nettoyage des bords de route nous avons parcouru une quarantaine de kilomètres aux abords de Saint Germain et ramassé deux remorques de détritrus.

La gestion de l'étang de Lallabert a été principalement géré par Christian et plusieurs lâchés de truite ont été effectués tout au long de la saison, au grand plaisir des nombreux pêcheurs.

Plusieurs équipes ont entretenu les chemins de randonnées, ce travail annuel est absolument nécessaire pour accueillir les randonneurs.  
Le nettoyage de la serve de permet le bas a permis la mise en valeur du centre du village, mais nécessitera une action d'entretien de manière annuelle.

Les autres actions de nettoyage et entretien du petit patrimoine (lavoir, monuments mégalithiques ...) ont été également effectués tout au long de l'année.

Pour 2026 en plus des actions récurrentes ci-dessus, nous avons pour objectif de placer des pupitres pédagogiques sur les arbres de la région, baliser le chemin de procession et remettre en état le lavoir de La Chamberte. Les deux dernières actions étaient planifiées en 2025, mais ont dû être reportées.

GAIA a cœur de s'associer aux événements locaux par exemple participation aux animations de terre de Gaspard au Vernet la Varenne et animation d'un char fleuri pour la fête patronale de saint Germain

Nous vous rappelons que le foyer de ski de fond sera ouvert si l'enneigement est suffisant.  
Pour tout renseignement et inscription contacter : Christian Louiset au 06 26 35 60 39 ou Jean Luc Mongheal au 06 42 57 83 96

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous en encore un grand merci à tous nos bénévoles

Le lutin GAIA



## Petits points

Nos activités ont repris en septembre, les neuf patcheuses sont très occupées à terminer leurs travaux de couture afin de préparer l'exposition pour l'été 2026.

- 19 octobre 2025 : "Foire de la St Simon" à St Bonnet le Chastel, notre club a été fidèle à cette manifestation où nous avons pu exposer nos ouvrages ce fut une belle journée.

- 24 octobre 2025 : "journée de l'amitié" à Marsac, toujours très bien accueillis ; une soixantaine de personnes ont travaillé sur le projet demandé : le pot des quatre saisons.

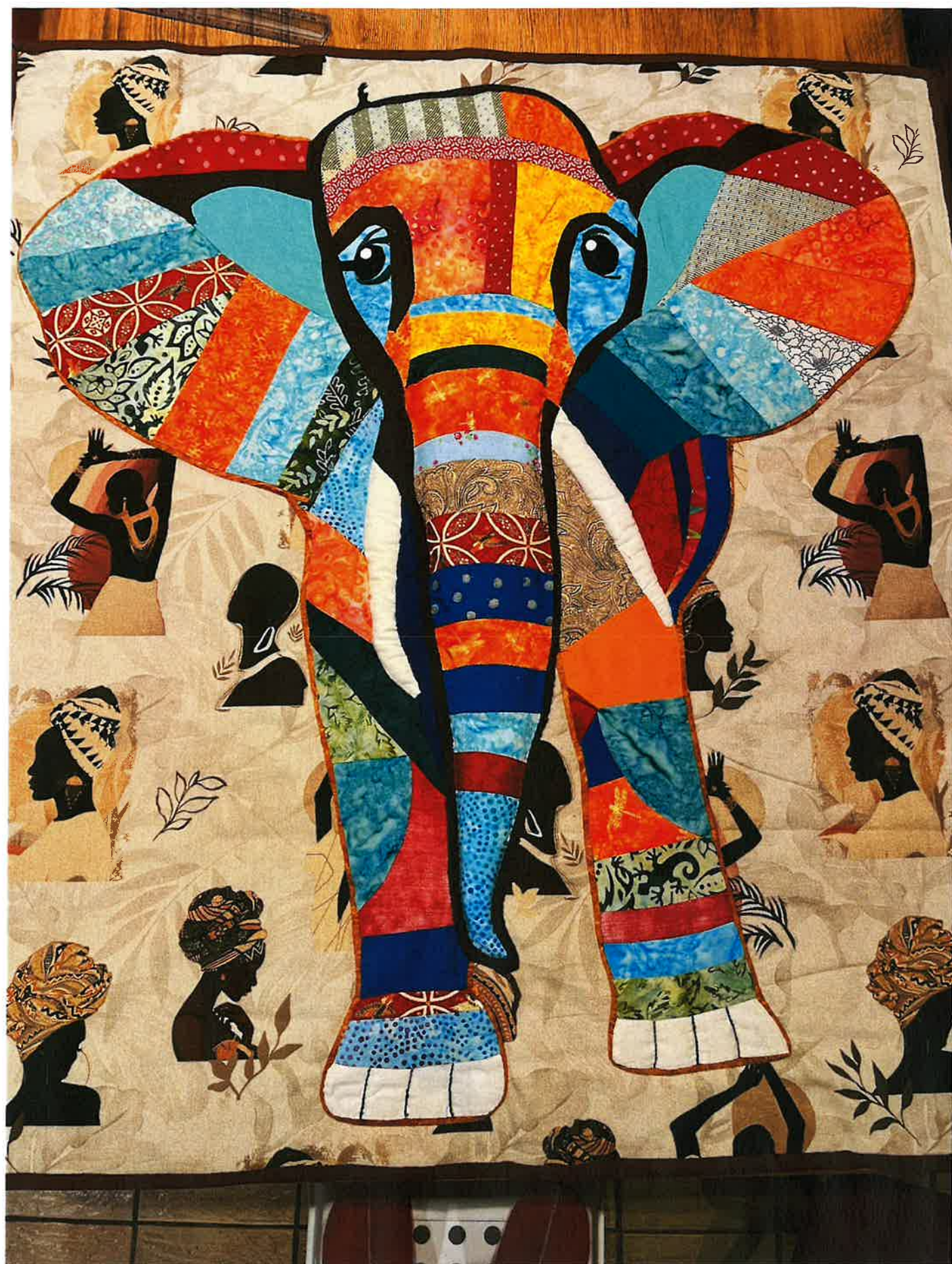
Le club "3,2,1 patchez" nous a proposé de participer à un concours, le dimanche 14 juin 2026, lors du "marché autour du fil 2026» dont le thème sera "Patchez sur une chanson".

Nous vous donnons rendez-vous pour notre exposition biannuelle, la deuxième quinzaine de juillet 2026, avec quatre nouveaux thèmes :

- Tableaux en boutons.
- Les formes géométriques.
- La broderie.
- Revisiter le "jean".

Bon hiver à tous.





Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024,  
le tri des déchets alimentaires est obligatoire.

Vous avez la possibilité d'utiliser  
les composteurs partagés de la commune.

## LA VIE D'UN SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Un suivi régulier est assuré par votre commune et par les maîtres-composteurs du service déchets ... mais également par vous, apporteurs quotidiens ! N'hésitez pas à faire remonter tout dysfonctionnement.

## LE COMPOST OBTENU

Il pourra être mis à votre disposition pour un usage personnel (amendement pour les plantes d'intérieur, les jardinières ou le jardin). N'hésitez pas à en faire la demande à votre commune.

## VOUS SOUHAITEZ VOUS IMPLIQUER ? DEVENEZ RÉFÉRENT DE SITE DE COMPOSTAGE

Véritables relais de terrain, les référents de site sont la clef du bon fonctionnement du composteur. Ils font aussi vivre le site, en réunissant les habitants autour d'animations sur le compost et le jardinage.

Contactez-nous !

**STRICTEMENT INTERDIT :**



## LES DÉCHETS À COMPOSTER

| SE DÉCOMPOSENT FACILEMENT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | DEMANDENT PLUS D'ATTENTION                               |                                                  |                                                                       |  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|--|
| <br>Epluchures de fruits et de légumes (même les agrumes)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <br>Coquilles d'œufs, fleurs et plantes fanées           | <br>Os fins et restes de viandes (crus ou cuits) | <br>Produits laitiers (restes de yaourt, crouttes de fromage...)      |  |
| <br>Coques de fruits secs, noyaux et pépins                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <br>Reste de repas d'origine végétale (riz, pâtes, etc.) | <br>Arêtes et restes de poissons (crus ou cuits) | <br>Morceaux de pain, restes de pâtisserie ou viennoiserie fragmentés |  |
| <div style="background-color: red; color: white; padding: 10px; text-align: center;"> <b>INTERDITS</b> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;"> <div style="text-align: center;"> <br/>Marc de café, filtres et dosettes, sachets de thé, ou d'infusion en papier             </div> <div style="text-align: center;"> <br/>Déchets verts             </div> <div style="text-align: center;"> <br/>Sacs même biodégradables             </div> </div> |                                                          |                                                  |                                                                       |  |

POUR UNE MEILLEURE DÉGRADATION, RECOUPEZ LES DÉCHETS TROP GROSSIERS !

## LES 3 GESTES À RETENIR

Ils vous permettront d'obtenir un bon compost, tout en évitant les nuisances (odeurs, jus, mouchetons...).

**1**

**VIDER  
LE SEAU**

**2**

**MÉLANGER  
AVEC L'OUTIL**

**3**

**RECOUVRIR DE  
BROYAT (OU FEUILLES  
MORTES)**

VOUS NE DEVEZ PLUS VOIR DE DÉCHETS EN SURFACE

**L'EAU**  
PAIE L'EAU

# FACTURE D'EAU : POURQUOI LE PRIX DE L'EAU VA AUGMENTER ?

IL EST NÉCESSAIRE DE :



**Favoriser la transition  
écologique**



**Investir davantage  
pour améliorer  
les réseaux**



**Inciter à la sobriété**



**Investir dans la dépollution**



**S'adapter au dérèglement climatique  
et à la raréfaction de la ressource**

**100 %**  
DES REDEVANCES  
RÉINVESTIES  
EN AIDES



## FACTURE D'EAU : QUELLES SONT LES REDEVANCES « AGENCE DE L'EAU » ?



PRÉLÈVEMENT SUR  
LA RESSOURCE



CONSOMMATION  
D'EAU POTABLE



PERFORMANCE DES  
RÉSEAUX D'EAU POTABLE



PERFORMANCE DES SYSTÈMES  
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

EAU POTABLE

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

# Répartition des redevances perçues par l'agence de l'eau Loire-Bretagne

|                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <p><b>0,61 €</b> de redevance<br/>de pollution<br/>payée par les éleveurs concernés</p>                                                                          |  <p><b>1,60 €</b> de redevances<br/>de pollution<br/>payée par les industriels rejetant dans le milieu naturel</p>   |  <p><b>53,34 €</b> de redevances<br/>consommation et performance eau potable<br/>payée par les abonnés (à un réseau d'eau potable)</p> |
|  <p><b>10,11 €</b> de redevance<br/>de pollutions diffuses<br/>payée par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits</p> | <p><b>1001 €</b></p> <p>de redevances perçues par l'agence de l'eau au 12<sup>e</sup> programme d'intervention</p>                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                         |
|  <p><b>2,54 €</b> de redevance<br/>de prélèvement<br/>payée par les irrigants</p>                                                                                 |  <p><b>7,25 €</b> de redevance de prélèvement<br/>payée par les activités économiques (y compris énergéticiens)</p> |  <p><b>0,51 €</b> de redevance pour la protection du milieu aquatique<br/>payée par les pêcheurs</p>                                   |
|  <p><b>8,57 €</b> de redevance<br/>de prélèvement<br/>payée par les collectivités pour l'alimentation en eau potable</p>                                         |                                                                                                                                                                                                         |  <p><b>1,79 €</b> de redevance cynégétique<br/>payée par les chasseurs</p>                                                           |

Les conseillers de l'ADIL 63 répondent gratuitement et en toute objectivité à vos questions liées au logement. Ils vous apportent des réponses complètes et adaptées à votre situation.

#### LOCATION

Bail, état des lieux, loyer et charges, dépôt de garantie, colocation, réparations locatives, règles de congés, diagnostics, demande de logement social...

#### ACCESION A LA PROPRIETE

Achat ou vente d'une maison ou d'un appartement, financement d'un projet d'accession, contrat de prêt, assurance emprunteur, garanties...

#### COPROPRIETE

Fonctionnement d'une copropriété, syndic, règles de majorité, travaux, charges, financements, difficultés de gouvernance...

#### QUALITE DE L'HABITAT

Déceance, insalubrité, droit des occupants, diagnostics amiante, plomb, bruit, DPE...

#### DIFFICULTES FINANCIERES LIEES AU LOGEMENT

Impayés de loyers ou d'échéances de prêt, prévention des expulsions, DALO / DAHO...

#### CONSTRUCTION

Vente sur plan (VEFA), contrat de construction de maison individuelle (CCMI), contrat d'entreprise, de maîtrise d'oeuvre, assurances...

#### FISCALITE

Revenus fonciers, investissement locatif, impôts locaux, TVA...

#### URBANISME ET VOISINAGE

Autorisations d'urbanisme, servitudes, règles de mitoyenneté et de voisinage, plantations, vues...

#### CONSEILS TECHNIQUES

Règles et normes de construction et de rénovation, systèmes constructifs, matériaux conventionnels et biosourcés, énergies renouvelables, assainissement, réglementation thermique, gestes simples pour les économies d'eau et d'énergie, sécurité incendie, normes d'accessibilité ...

## L'ADIL, QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Puy-de-Dôme, association à but non lucratif, offre un conseil complet, neutre et gratuit sur toutes les questions juridiques, financières, fiscales et techniques liées au logement.

Agréée par l'Etat, l'ADIL 63 est notamment soutenue par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, Action Logement, Clermont Auvergne Métropole, la Caf 63, des professionnels publics et privés concourant au logement, des représentants des usagers et la plupart des intercommunalités.

### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi 13h-17h30

Du mardi au vendredi

8h30-12h / 13h-17h30

### ADIL 63

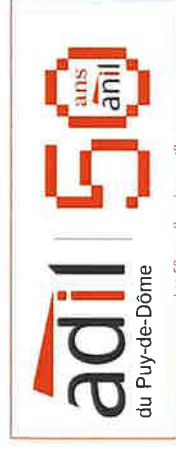
129 avenue de la République  
63100 Clermont-Ferrand

Arrêt tramway Gravière

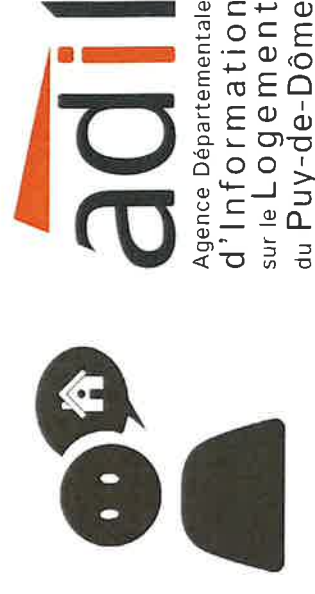
04 73 42 30 75

[contact@adil63.org](mailto:contact@adil63.org)

[www.adil63.org](http://www.adil63.org)

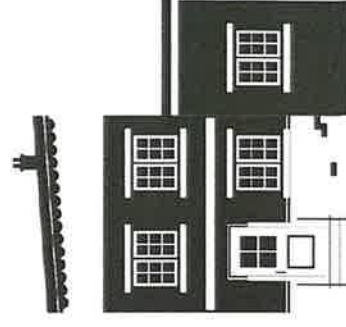


ADIL 63 - Février 2025



**ADIL 63,  
L'EXPERT QUI  
VOUS CONSEILLE  
GRATUITEMENT**

**SUR TOUTES  
VOS QUESTIONS  
LIÉES AU  
LOGEMENT**



**L'équipe de l'ADIL 63 vous aide à prendre les bonnes décisions en vous apportant tous les éclairages nécessaires. Avant de vous engager, consultez-la à Clermont-Ferrand ou lors de ses permanences délocalisées.**



## RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

### PAYS DE SAINT-ELOY

La Lanterne - rue du Puits St Joseph  
SAINT-ELOY-LES-MINES  
le 2e mardi du mois  
9h30-12h30 / 13h30-16h30  
(France Services St-Gervais d'A. en visio)

8 rue Grégoire de Tours  
Bâtiment B - RIOM  
le 1er et 3e mercredi du mois  
9h-12h

### PLAINE LIMAGNE

Mois pairs : France Services - route de Vendègre - LUZILLAT  
Mois impairs : 158 Grand Rue - AIGUEPERSE  
le 3e mercredi du mois - 9h30-12h / 13h-16h30

### ENTRE DORE ET ALLIER

France Services - rue Sarsina - LEZOUX  
le 3e vendredi du mois - 9h-12h

### THIERS DORE ET MONTAGNE

12 rue Barante - THIERS  
le 1er et 3e vendredi du mois - 14h-17h

### BILLOM COMMUNAUTÉ

France Services - avenue de la République  
BILLOM  
le 4e jeudi du mois - 9h-12h

### MOND'ARVERNE

Mois pairs : Mairie - LA ROCHE-BLANCHE  
Mois impairs : France Services - parvis de  
l'Hôtel de Ville - VIC-LE-COMTE  
le 2e jeudi du mois - 9h-12h

## CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

Maison de l'Habitat - 129 avenue de la République  
CLERMONT-FERRAND  
Tous les jours - 8h30-12h / 13h-17h30 sauf le lundi matin

Tribunal judiciaire - 16 place de l'Etoile  
CLERMONT-FERRAND  
Chaque jeudi - 9h-12h

Maison des Citoyens - 15 impasse des Dômes  
COURNON D'AUVERGNE  
le 2e et 4e vendredi du mois - 9h-12h

### CHAVANON COMBRAILLES ET VOLCANS

5 rue du Frère Genestier - PONTGIBAUD  
le 3e mardi du mois  
9h30-12h30 / 13h30-16h30  
(France Services Bourg-Lastic,  
Giat, Pontaumur en visio)

### MASSIF DU SANCY

France Services  
Mois pairs : 17 rue des Prés de la Ville - BESSE  
Mois impairs : 4 bd Mirabeau - LE MONT-DORE  
le 2e mercredi du mois  
9h30-12h30 / 13h30-16h30

### AGGLO PAYS D'ISSOIRE

Siège de l'Agglo  
20 rue de la Liberté - ISSOIRE  
le 1er jeudi du mois  
9h-12h30 / 13h30-17h  
(France Services Ardes, Brassac,  
Champeix, Sauxillanges en visio)

### AMBERT LIVRAVOIS FOREZ

Guichet Habitat Commerce  
3 rue de Goye - AMBERT  
le 4e mercredi du mois  
10h-12h / 13h-16h



### **Au bourg de Saint Germain l'Herm**

Le tippy du « Pré Fleuri » : 2 personnes, 04 73 72 01 43

### **Dans les villages**

#### *Saint Eloy*

M. et Mme DEBOVE Jérôme et Christelle : Camping et village de vacances,  
04 73 72 05 13

#### *Recolles*

Mme FOULON Nadia, La Roucoule, 1 meublé de tourisme 06 25 36 02 04

La Maison de la Cloche, 8 rue du Four, meublé 3 chambres, 9 personnes maximum  
06 83 86 89 46, [laclochederecolles63@gmail.com](mailto:laclochederecolles63@gmail.com)

#### *Le Sapt*

Gîte du Mors-Dore : 1 meublé de tourisme, 5 chambres, 06 23 37 41 42

#### *Le Sauzet*

M. VAN DER KROGT : meublé, 4 chambres d'hôtes, 10 personnes, camping 17  
emplacements 04 70 72 01 75

#### *Les Thiolles*

La Fontaine des Thiolles : chambres d'hôtes, 14 personnes, 07 73 72 09 36

#### *Le Favet*

Mme KOOLMOES Wilhelmina, 3 chambres d'hôtes, 07 03 85 44 14

#### *Le Montel*

M. THABOUILLOT Jacques : 1 meublé, 3 pièces, 06 85 39 89 10

#### *Permet le Haut*

La DoogheeLo : 1 chambre d'hôte, 2 personnes + 2 enfants, 09 62 57 13 43

## Professionnels présents à la Maison de la Santé

|                                     |                                |                |
|-------------------------------------|--------------------------------|----------------|
| Masseurs-<br>Kinésithérapeutes      | Lucas JACOB                    | 06 64 46 20 41 |
|                                     | Pauline REIGNAT                | 06 64 87 55 96 |
| Ostéopathe                          | Nicolas MOIGNON                | 07 68 25 00 20 |
| Psychothérapeute                    | Blandine DEGACHES<br>PINCHINOT | 06 63 52 19 56 |
| Infirmières                         |                                |                |
| Chantal DESGEORGES                  |                                | 04 73 72 01 30 |
|                                     | Marie PARRA                    |                |
|                                     | Magalie DISSARD                |                |
|                                     | Cécile TOURNILHAC              |                |
| Gaétane REMY                        |                                | 04 73 72 05 55 |
|                                     | Sylvain PONCHON                |                |
|                                     | Alexandra EPINAT               |                |
| Médecine Traditionnelle<br>Chinoise | Emeline VILLARD                | 06 13 65 10 08 |

## Activités de santé humaine

|                                                                             |                        |                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Praticien Energétique<br>chinoise & réflexologie<br>Conseiller Naturopathie | Franz FONGANG          | 06 62 20 38 89                                                  |
| Hatha Yoga                                                                  | Marielle Vandermeersch | 1 Rue du Cerf, 63630 Saint-<br>Germain-l'Herm<br>06 50 99 59 36 |

## Bureau d'information touristique de Saint Germain l'Herm

### Maison de services de Saint Germain l'Herm

Bureau d'information touristique

Route de la Chaise Dieu, 63660 SAINT GERMAIN L'HERM

Tél. 04 73 82 90 35

[msap.stgh@ambertlivradoisforez.fr](mailto:msap.stgh@ambertlivradoisforez.fr)

Ouverture : jeudi 9h30-12h30 et 13h30-16h30

## CONTACTS UTILES

**Pompiers : 18**

**SAMU : 15**

**Gendarmerie : 17**

### Services

**Mairie** : 04 73 72 00 56 - fax : 04 73 72 06 16

Email : [st-germain-lherm.mairie@wanadoo.fr](mailto:st-germain-lherm.mairie@wanadoo.fr) – site internet : [www.saintgermainlherm.fr](http://www.saintgermainlherm.fr)

Horaires publics : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 + mercredi et jeudi de 14 h à 17 h.

**Médiathèque** : 04 73 72 09 44 - e-mail : [culture.mhl@gmail.com](mailto:culture.mhl@gmail.com) – catalogue en ligne :

<https://mediathequesambertlivradoisforez.fr/>

**ADACL** : 04 73 72 06 60 - email : [adacl.pij@wanadoo.fr](mailto:adacl.pij@wanadoo.fr)

**Office de tourisme** : 04 73 72 05 95- email : [contact.saint-germain.lherm@vacances-livradois-forez.fr](mailto:contact.saint-germain.lherm@vacances-livradois-forez.fr)

**Collège Gaspard des Montagnes** : 04 73 72 00 10 - fax : 04 73 72 01 54

**École primaire St-Germain l'Herm** : 04 73 72 00 53

**Maison de retraite** : 04 73 72 00 26 - fax : 04 73 72 02 69

**Gendarmerie** : 04 73 72 00 02

**Centre Départemental de Santé :**

**Infirmières** : Mme REMY : 04 73 72 05 55 Mmes Desgeorges-Parra : 04 73 72 01 30

**Ostéopathe** : Mr Moignon Nicolas : 07.68.25.00.20

**Masseurs-Kinésithérapeutes** : M. Lucas Jacob et Mme Pauline Reignat 06 64 46 20 41 – 06 64 87 55 96

**Santé naturelle** : Frantz Fongang 06 62 20 38 89 email : [savie.onaturel@gmail.com](mailto:savie.onaturel@gmail.com)

**VSL** : Grange : 04 73 72 02 95 - fax : 04 73 72 03 54

**Notaires** : Maître Pierre-Yves Rongy : 04 73 72 00 51 - fax : 04 73 72 04 93

**Déchetterie** : 04 73 72 09 14 - **Équipement (Voirie Conseil Général)** : 04 73 72 04 64

**ADMR** : 06.71.30.76.77 / 06.37.57.37.38 / [admrhautlivradois@gmail.com](mailto:admrhautlivradois@gmail.com)

**La Poste** : 04 73 72 01 10

**Communauté de communes Ambert Livradois Forez** : 04 73 72 71 40

### Commerces

**Le P'tit Coin** : 06 24 44 78 48

**Restaurant, Bar** : Le pré fleuri : 04 73 72 01 43

**Restaurant, Traiteur** : Aux Etoiles de Moranges Yannick et Aurore : 06 88 33 01 90

**Café associatif** : Le Colibri : 04.73.72.06.60

**Table et chambres d'hôtes** : La fontaine des Thiolles : 04 73 72 09 36 – email : [lesthiolles@wanadoo.fr](mailto:lesthiolles@wanadoo.fr)

Mme Koolmoes – Le Favet : 04.73.72.06.39

**Chambres d'hôtes** : La DoogheeLo 09 62 57 13 43

**Camping** : « Le Sauzet » : 04 73 72 01 75 – email : [info@lesauzet.nl](mailto:info@lesauzet.nl) – Internet : [www.lesauzet.eu](http://www.lesauzet.eu)

**Camping St-Eloy** : 04 73 72 05 13

**Épiceries** : Petit Casino : 04 73 72 01 21 Vival : 04 73 72 01 39

**Boulangerie** : Les Délices de B : 04 73 82 67 17

**Presse, tabac, cadeaux** : N. Lassalle : 04.73.72.18.61

**Coiffure** : 04.73.72.48.71

**Garage Lherm** : Mécanique · Carrosserie-peinture · Service carte grise -Essence : 04 73 72 00 49

**Garage (agréé pour les cartes grises) -Taxi** : R. Grange : 04 73 72 02 95

**Taxi** : Nathalie Moreau : 06 75 12 07 75 ou 04 73 54 90 61 email : [nathalie.moreau63@laposte.net](mailto:nathalie.moreau63@laposte.net)

### Artisans

**Exploitant forestier** : Ahond B : 04 73 72 06 33

**Menuiserie** : Hobeniche D : 04 73 72 01 95 Sarl Dionnet et Fils : 04 73 72 04 75 ou 04 73 72 83 43

**Charpente, couverture, zinguerie** : EPINAT Ludovic 06 31 48 30 19

**Travaux forestiers** : Yannick Laverroux : 06 73 88 69 65

**Télécom-Informatique-Electricité** : Gazeaux : 04.73.72.01.71 ou 06.63.22.31.71

**Forgeron-Coutelier** : Philippe Lemonnier : 06.29.17.47.33

**Plomberie générale** : Artonne Brice 06 18 88 12 27

**Marquage-Découpage-Création** : Auvergne Laser 63 : 04.73.72.09.11